

### **AVIS PUBLIC**

AVIS est donné que les règlements RCA08-08-0001-119 et RCA08-08-0001-120 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés le 3 septembre 2019, sont en vigueur depuis le 24 septembre 2019, date de délivrance des certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 2 octobre 2019

Benoit Turenne  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

### **PUBLIC NOTICE**

PUBLIC NOTICE is given that by-laws RCA08-08-0001-119 and RCA08-08-0001-120 modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning, adopted on September 3, 2019, are in force since September 24, 2019, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

These planning by-laws are filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person.

Montréal, October 2, 2019

Benoit Turenne  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement